



**Madame Ségolène Royal
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Grande Arche Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX**

Le 10 décembre 2014

LRAR
V/REF. : CDAP/V/A14017438-D14012255

Madame la Ministre,

A la suite de la réception par vos services en date du 2 juillet 2014 de notre lettre ouverte (pièce jointe N°1) sollicitant la mise en place d'un MORATOIRE sur l'importation des OGM et du Roundup, le pesticide le plus utilisé en France, vous avez chargé la Directrice générale de la prévention des risques d'en étudier le bien-fondé. Après plusieurs échanges par courriels et par téléphone, nous avons reçu de sa part le 14 novembre 2014 une réponse que vous voudrez bien trouver en pièce jointe (pièce jointe N°2), dont le 3ème paragraphe reproduit ci-dessous, à propos de l'étude du Pr Séralini et al. nous a fortement étonnés :

En novembre 2012, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (Anses) et le Haut conseil des biotechnologies ont rendu leurs avis sur cette étude. Ils convergeaient avec ceux des autorités d'évaluation allemande et néerlandaise et l'EFSA et concluaient que les résultats de cette étude ne permettraient pas de remettre en cause les précédentes évaluations sanitaires de ces produits en raison de biais importants dans le protocole et dans l'analyse des données.

En effet, comment est-il possible que face à des enjeux aussi importants de santé publique il nous soit énoncé, plus de deux ans après la publication des résultats de l'étude du Pr Gilles-Eric Séralini et al., de tels arguments de contestation alors que le professeur Séralini a répondu point par point à toutes les pseudo objections tendant à dévaloriser les conclusions de l'étude pour les taxer - tout à fait injustement - de "non conclusives".

Nous revenons dans le document plus techno-scientifique ci-joint (pièce jointe N°3) sur les prétendus "biais" et sur les 17 éléments de réponses précises (évoqués volontairement de façon sommaire mais avec un lien d'accès aux réponses complètes) qui, comme vous le savez, ont permis la republication, après un nouveau passage satisfaisant devant un comité de lecture scientifique, dans la revue scientifique internationale " *Environmental Science Europe* " en date du 24 juin 2014.

Connaissant votre honnêteté intellectuelle et votre courage politique, nous sommes convaincus que vous ne cautionnez pas qu'il soit fait aux citoyens consommateurs éco-responsables que nous nous efforçons d'être une telle réponse complètement et outrageusement obsolète correspondant en réalité à une volonté manifeste de fin de non recevoir.

Toutes les nouvelles études qui découlent ou vont découler de celle conduite par l'équipe du professeur Séralini incluent notamment de nouvelles données protocolaires - ainsi que des modalités de transparence et d'indépendance appréciables - prouvant bien que les études pré-existantes ayant conduit à des autorisations de mise sur le marché (AMM) peuvent s'avérer au minimum très nettement insuffisantes et potentiellement dangereuses.

Il nous semble donc bien fondé que cette grave remise en cause des AMM émanant de l'étude Séralini et al. bénéficie au consommateur sous la forme d'un MORATOIRE sur l'importation des produits concernés jusqu'à ce que de nouvelles études infirment ou confirment les résultats de l'étude Séralini, et ce en application légitime du principe de précaution.

Nos recherches en la matière nous ont conduits à constater, notamment en nous appuyant sur le texte (pièce jointe N°4) émanant du Docteur Marie-Dominique Garabiol-Furet, Pharmacien inspecteur de santé publique, docteur en droit public, que le principe de précaution ne s'applique pas que face à des risques éventuels de nature environnementale mais également pour des risques de nature sanitaire.

En conséquence, Madame la Ministre, c'est avec force et confiance que nous vous sollicitons à nouveau - dans une démarche de démocratie participative dont nous savons que vous y êtes très sensible - pour faire reconsidérer la demande des 130 000 consommateurs signataires de notre pétition renforcée par de très nombreuses associations et les membres éminents de notre comité de soutien (voir sur www.consommateurspascobayes.com), à la lumière des arguments que nous avons énoncés ci-dessus.

Nous sommes convaincus que vous avez bien pris la mesure des risques d'atteinte à la santé publique qui peuvent être liés à l'importation d'OGM et du pesticide Roundup dont une plus récente étude de l'équipe du Pr Séralini a mis en évidence sur des cellules que les études faites sur la seule substance active (en l'occurrence le glyphosate) sont nettement insuffisantes puisque le pesticide Roundup sous sa forme commerciale incluant différents adjuvants chimiques de synthèse est des centaines voire des milliers de fois plus toxique que la matière active seule.

Nul doute que, comme nous, vous considérez qu'il n'y a rien de plus important dans le domaine de l'agroalimentaire que la préservation de la santé des consommateurs.

Ceci est d'autant plus important que, comme vous le savez, il n'y a toujours pas en France l'obligation de mentionner sur les produits carnés que les animaux dont ils sont issus ont été nourris avec des céréales et/ou des légumineuses OGM - voir la Question N° : 61583 de Mme Sylvie Tolmont députée de la Sarthe et la réponse apportée (pièce jointe N°5). A ce sujet pourriez-vous, par souci de transparence, accélérer la publication de l'étude diligentée déjà depuis 2012, dont nous espérons que les conclusions respecteront prioritairement les intérêts des consommateurs ?

Nous sommes certains que vous entendrez la justesse et la légitimité de nos diverses préoccupations, et nous espérons de votre part une proche réponse allant dans le sens de nos attentes, dont nous pourrions faire état dans notre prochaine lettre-info dont la sortie est prévue le 30 décembre prochain.

Nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en notre très attentive et très grande considération, eu égard aux lourdes responsabilités qui sont les vôtres au poste ministériel déterminant que vous avez accepté d'occuper par conviction personnelle au sein du gouvernement.

Bernard Astruc
coordinateur national de la Campagne **Consommateurs pas cobayes!**
06 70 51 06 48 / 04 94 73 70 65
B.P. 13 - 83510 LORGUES
contact@consommateurspascobayes.fr
www.consommateurspascobayes.com

Pièces jointes :

Pièce N°1 : notre « lettre ouverte » en date du 24 juin 2014

Pièce N°2 : courrier de la Direction générale de la prévention des risques en date du 7 novembre 2014

Pièce N°3 : réponses aux critiques de l'étude sur la toxicité à long terme du maïs NK606 et du pesticide Roundup sur les rats

Pièce N°4 : « Principe de précaution et politiques de santé publique »

Pièce N°5 : Assemblée Nationale : Question N°61583 sur l'absence de traçabilité du soja génétiquement modifié et Réponse publiée le 11/11/2014